

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
de l'association VAUNAGE SPORTS ET LOISIRS

du vendredi 4 Septembre 2020
au Panoramique à CALVISSON

Adhérents licenciés 2019-2020 : 90 présents: 52, absents excusés : 31
Le quorum est atteint.

Ordre du jour:

Intervention du président :

- Rappel des activités et séjours du 1er semestre 2020
- Présentation du programme pour le 2ème semestre 2020
- Journée des associations à Calvisson
- COVID-19 ses incidences pour la pratique de nos activités

Intervention du responsable administratif

- Renouvellement des licences

Intervention du trésorier

- Point sur la trésorerie au 31 juillet 2020
- Election à main levée des vérificateurs aux comptes

☐ Parole aux animateurs

☐ Questions diverses

☐ Pot de l'amitié offert par le restaurant « le Panoramique » Mer & Camargue

Intervention du Président:

Bienvenue à toutes et tous pour notre A.G.O. et plus particulièrement merci au docteur Joseph Lafillhe, médecin référent du CODERS ainsi qu'à Olivier de Carvalho, responsable formation et instructeur au sein de la FFRS .

Un grand merci aussi aux participants venus une nouvelle fois en grand nombre.

Point sur les licenciés qui quittent le club et sur l'arrivée des nouveaux :

4 départs 6 arrivées.

JPB
DJ

Rappel des activités et séjours du 1er semestre 2020 :

Randonnées

Le mardi: 8 et 2 annulées en raison de la pluie

Le vendredi: 7 et 2 annulées en raison de la pluie

Marche nordique:

chaque jeudi sauf empêchement climatique

VTT-VTC

3 sorties 1 annulée à cause de la pluie

Journée Maillane annulée pour cause de COVID

SEJOUR RAQUETTES

13 au 16 Mars à Font d'Urle (18 participants)

Présentation du programme pour le 2ème semestre 2020

Séjour neige 2021

Du 24 au 29 janvier 2021 à Monclar domaine de l'Adoux, au cœur de la Vallée Blanche dans les Alpes du Sud, structure Cap France au tarif de 565€ pour 6 jours, 5 nuits.

Hébergement, restauration, matériel et accompagnateurs, taxe de séjour compris, assurance annulation avec option COVID comprise

<https://www.domainedeladoux.fr>

Séjours printemps 2021

Report sortie découverte de la Drôme proposée par Danièle Dromard en mai proposition 2 jours 1 nuit 140€. Possibilité pour ceux qui le souhaiteraient de prolonger d'une nuit 230€ (à chacun de s'arranger pour le covoiturage).

Séjour à Savines le lac structure VTF , reporté du 6 au 13 juin 2021.

Journée des associations à Calvisson

Nous ne participerons pas cette année décision du Conseil d'Administration .

COVID-19 ses incidences pour la pratique de nos activités

Ou Comment Organiser sa Vie à l'Identique Dorénavant ?

Plus sérieusement la vie à l'identique est mise entre parenthèses

Il faut donc se protéger, respecter les fameux gestes barrière et s'organiser différemment

Reprise des activités début septembre après un break de 5 mois 1/2

DPB
DH

Pour faciliter notre tâche, la FFRS a élaboré des recommandations générales

https://clubs.ffrs-retraite-sportive.org/wp-content/uploads/RepriseFicheG%C3%A9n%C3%A9ralActivit%C3%A9s_ZoneOrange_2020_08_28.pdf

et spécifiques pour chaque activité. Elles sont accessibles sur le site de la FFRS

Rando https://clubs.ffrs-retraite-sportive.org/wp-content/uploads/Reprise_Randonn%C3%A9e_ZoneOrange_2020_08_28.pdf

Marche nordique https://clubs.ffrs-retraite-sportive.org/wp-content/uploads/Reprise_MarcheNordique_ZoneOrange_2020_08_28.pdf

VTC https://clubs.ffrs-retraite-sportive.org/wp-content/uploads/Reprise_Activit%C3%A9sCyclistes_ZoneOrange_2020_08_28.pdf

Consignes spécifiques à la fédération

Concernant le mode de transport pour se rendre sur le lieu de pratique

Il est important de respecter la plus grande distance possible entre les passagers ou groupes de passagers voyageant ensemble.

- Conseiller l'utilisation des transports actifs (marche à pied ou vélo) ou du véhicule personnel,
- Déconseiller le covoiturage sauf pour les adhérents vivant sous le même toit ou pour deux personnes : le conducteur et une personne assise à l'arrière ; aucun passager n'est autorisé à s'asseoir à côté du conducteur.

Lors des pratiques d'activités physiques et concernant les distanciations sociales minimales

- Une distance de 2 m est conseillée entre chaque pratiquant. Cette distance est à augmenter en fonction de l'activité (pratique intensive, vitesse...).



Le port du masque est obligatoire dans les établissements autorisés à accueillir du public. Cependant, il est conseillé de l'avoir à portée de main dans le cas où la distanciation sociale minimale ne pourrait être respectée (nécessité de se rapprocher ou de porter secours à quelqu'un).

Olivier de Carvalho nous rappelle que les consignes gouvernementales pour le transport sont 2 personnes à l'avant et 2 personnes à l'arrière du véhicule et portant le masque, il rappelle que le covoiture n'étant pas organisé par le club il s'agit d'un contrat personnel. Nous maintenons le départ depuis le parking de Calvisson.

Le docteur Lafillhe indique que s'agissant d'activités de plein air le port du masque n'est pas obligatoire.

Conseil du médecin : se faire vacciner contre la grippe.

JPB DJ

Demandes aux pratiquants

- Se laver les mains avant, pendant et après la pratique, avec du gel hydro-alcoolique ou du savon (essuie-mains personnel et jetable),
- Éviter tous contacts physiques et crachat,
- Pour les marcheurs de front ou en cas de croisement, prévoir au minimum 2 m,
- Éviter d'essuyer la transpiration à main nue et utiliser une serviette personnelle, un bandeau éponge au niveau du front et éventuellement au niveau du poignet,
- Ne pas échanger de denrées, de boissons ni de matériel.

Matériel obligatoire à fournir par les participants

- Masque,
- Gel hydro-alcoolique,
- Serviette personnelle, bandeau éponge,
- Mouchoirs jetables et/ou papier absorbant,
- Collations et boissons personnelles.

Licence :

Délivrée lors de l'adhésion ou renouvellement d'adhésion au club V.S.L. après remise des documents et du règlement de la cotisation. (40€)

se connecter au site de la FFRS: <http://www.ffrs-retraite-sportive.org>

Onglet « Espace adhérents »

Cliquer sur « Accès licence FFRS »

Identifiant et mot de passe indiqués sur la carte de licence

Détail de la garantie indemnisation des dommages corporels sur la lettre-carte licence.

Liste des animateurs détenteurs d'un brevet fédéral :

Randonnée pédestre:

BASTARD Jean-Paul

CHIARADIA Alain et Dominique

DAYNAC Robert

DURAND Marie

GUINET Jean-Claude

GUIRAUDOU Jean

MONNERET Joël

PIVIDAL Marie-José

PIVIDAL Vincent

Accompagnant sportif: LETELLIER Christian

Marche nordique: DURAND Marie

Vélo VTC: BIEGUN Jean-Max

JPB 

Point sur la Formation :

Jean GUIRAUDOU et Christian LETELLIER sont inscrits pour le renouvellement du PSC1.

Jean-Marie MANZANARES entame le cursus de formation d'animateur randonnée pédestre

Assurances FFRS :

Propose un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer (contrat géré par Gras Savoye)

La garantie Indemnisation des dommages corporels est incluse dans le prix de la licence.

Assurances optionnelles:

MSC I.A. PLUS dont le coût 5 €22 permet de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires. (voir notice disponible sur le site de la FFRS)

**** Procédure en cas d'accident:**

Il appartient à la victime de procéder à la déclaration dans un délai maximum de 5 jours en complétant le formulaire de déclaration d'accident et en l'adressant à Gras Savoye.

Document disponible sur le site de la FFRS.

Pour information: chaque animateur doit être en possession d'un formulaire.

Organisation de la FFRS :

37 ans d'existence,

95 000 licenciés (en février 2020) dont 70 % de femmes,

67 ans de moyenne d'âge

61 activités habilitées,

6 000 animateurs et instructeurs bénévoles,.

7 Comités régionaux, CORERS

53 Comités départementaux, CODERS

près de 500 clubs ou sections locales affiliés

Le CORERS Occitanie assure la formation, le développement au plan régional

Le CODERS 30 est le représentant de la Fédération au plan local

Il assure:

Relations avec les clubs

Développement des activités sportives

Recensement des besoins de formation

Suivi des animateurs

le CODERS 30, présidé par Alain MARTINON, représente: 10 clubs, 2896 licenciés en 2020 et 204 animateurs disposant d'un brevet fédéral.

JPB

DA

Adhésion / licence: répartition

Licence FFRS (01/09/2020)	20.00 €
CORERS	3.00 €
CODERS 30	4.50 €
Club VSL	12.50 €

Prix global saison 2020/2021 40.00 €

Prix inchangés depuis de nombreuses années (à noter que la FFRS a renoncé cette année à augmenter sa part de 2€)

Site du club:

<http://vsl-vaunage.fr/index.php?lang=fr>

Quelques thèmes principaux:

- Administration: les statuts, le règlement intérieur, mot du président,
- Les activités: le programme du semestre, le détail des randonnées
- Bibliothèque: photos prises lors des activités,
- liens : (météo, cartographie, la FFRS,CODERS,,)
- les séjours

IMPORTANT

En cas de modification, ou annulation d'une randonnée, l'animateur portera l'information sur le site. Pensez à consulter le site la veille.

Consignes & Conseils :

Les randonnées se font à la journée (prévoir collation) le départ du parking rue du 8 mai 45 derrière le petit casino à Calvisson

VIII – Les randonneurs pédestres, pratiquants de la marche nordique et cyclistes

Equipement :

Les randonneurs pédestres sont équipés du matériel nécessaire pour la randonnée (chaussures de marche adaptées à la randonnée pédestre, vêtements chauds et de pluie, boissons, sac à dos, alimentation énergétique, repas chaud ou froid etc...) et d'une trousse « de premiers secours ».

Les pratiquants à la marche nordique sont équipés de bâtons de marche nordique, de chaussures et une tenue adaptée aux conditions atmosphériques permettant une liberté de mouvement, un sac à dos de taille moyenne permettant de transporter une bouteille d'eau.

Les randonneurs cyclistes sont équipés du matériel nécessaire pour la pratique du vélo (vélo en bon état, matériel de réparation pour crevaisons etc...) ; le port du casque est obligatoire.

Ils ont obligatoirement avec eux une pièce d'identité, leur licence F.F.R.S., leur carte vitale et le passeport santé.

Les règles à suivre :

Ils se conforment aux instructions, aux consignes et aux règles de sécurité qui leur sont données par les animateurs.

JAB

DF

Point sur la trésorerie du club

Point sur la trésorerie au 31 août 2020 :

Solde créditeur de 487,47€

Avons reçu en 2020 la subvention de 150€ de la part de la Mairie de Calvisson, ainsi que 150€ du Conseil Général du Gard

Recettes Prévisionnelles :

Licences 2020/2021 part VSL : 90 adhérents à 12,50€ =
1125,00€

Vérificateurs aux comptes

Election, à main levée, des vérificateurs aux comptes conformément au règlement intérieur.

Norbert QUEROL

Alain VERDIERE

ELUS A L'UNANIMITE

TROMBINOSCOPE

Sera adressé aux adhérents dès sa mise à jour.

En conclusion le président remercie l'ensemble des participants à cette AG, ce qui démontre, une fois de plus, leur intérêt pour la vie du club au travers des activités proposées et du lien social qui en découle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et s'achève avec un pot de l'amitié offert par le restaurant « le Panoramique »

36 participants ont dîné au restaurant «Le Panoramique » pour clôturer la journée.

Fait à CALVISSON le 9 septembre 2020

VAUNAGE SPORTS et LOISIRS
30420 CALVISSON

Le Président

Jean-Paul Bastard

Agrément Jeunesse et Sports N° 30S-1471/09

SIRET N° 502 971 989 00012

Association F.S.A.S. reconnue "d'utilité publique"

La secrétaire

Dominique Chiaradia

